

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSERIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 13 fr.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 11 JUILLET 1879 BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédents. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Act. Nord d'Espagne, etc.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 11 JUIL. 10 JUIL.

Service particulier 11 JUIL. 10 JUIL. Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 11 juillet. Change sur Londres, 4,35 75; change sur Paris, 5,12 25; 100.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre des députés, avant d'aborder la discussion du budget — enfin ! — a adopté hier le projet de classement des voies navigables que M. de Freycinet avait déposé le 4 novembre dernier.

La commission avait exprimé à l'unanimité le vœu de voir disparaître les taxes de navigation perçues en vertu du décret du 27 février 1867; le compte-rendu analytique ne nous dit pas si

la Chambre lui a donné satisfaction. M. Floquet a lu ensuite son rapport sur le projet de retour à Paris voté par le Sénat.

M. Allain-Targé a entamé ensuite la discussion générale du budget. Le député de Ménilmontant s'est longuement étendu sur la question des dégrèvements.

Tel n'est pas l'avis du ministre des finances. M. Léon Say a déclaré, en effet, que le gouvernement ne pouvait s'effectuer qu'en temps « opportun », et qu'il revendiquait pour lui la responsabilité du choix de l'heure qui lui paraissait « opportune ».

Au Sénat, on a voté en première délibération, par 136 voix contre 126, la discussion de la loi sur les commissions administratives des services hospitaliers.

Dans une certaine mesure, la commission sénatoriale avait transformé la loi telle qu'elle avait été votée par la Chambre. De cinq elle avait portée à six le nombre des membres des commissions et avait attribué au conseil municipal la nomination de deux membres, et au préfet quatre.

Et puis, j'ai écrit en Angleterre... Il y a passé quelques années dans sa jeunesse et je le soupçonne d'y avoir connu la femme de la rue de l'Arbalète. Si les renseignements que j'attends me parviennent d'ici à quelques jours, comme j'espère, je vous apprendrai peut-être bientôt du nouveau.

Et puis, j'ai écrit en Angleterre... Il y a passé quelques années dans sa jeunesse et je le soupçonne d'y avoir connu la femme de la rue de l'Arbalète.

Et aussi pour laisser à la loi et à la piété du peuple la faculté de se manifester en toute liberté. Ici nous écrivons la parole au pieux correspondant: « En descendant, le jeune prince entra à la Chapelle, où il devait se croire seul et non observé. Il récitait dévotement une courte prière. Puis se levant, il jeta ses regards autour de la chapelle; et on le vit s'arrêter pensif et soucieux devant un tableau représentant la sépulture de Notre-Seigneur. Déposé plutôt qu'enveloppé dans un linceul, incliné, affaissé, Jésus n'est, pour ainsi dire, recouvert que de son ombre, qui rend presque noire la moitié de son corps.

Nous avons signalé, il y a plusieurs années, l'accouplement imprudent avec laquelle les « modérés » du parti républicain, les Dufaure, les Léon Renault et autres préparaient l'avènement du radicalisme.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les « modérés » se portaient garants pour les radicaux, ils répondaient de leur conversion à des idées de justice, de modération et de liberté.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

M. Clément Duvernois On annonce la mort de M. Clément Duvernois, qui a succédé mercredi soir, à dix heures, à la rupture d'un anévrysme, à l'âge de 43 ans.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

Exemple de Foi donné par le Prince Impérial. Sous ce titre, la Semaine religieuse du diocèse d'Arras publie les intéressants détails que voici:

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée.

CHAMBRE DES DEPUTES PRESIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Ministre des Finances demande la déclaration d'urgence.

M. de la Porte fait des réserves au sujet des termes du rapport en ce qui concerne le canal de jonction de la Loire à la Garonne.

M. Desretours développe un paragraphe additionnel au même article. Ce paragraphe est relatif: 1° au canal de Paris vers le Nord par ou près Beauvais, Amiens, Arras avec double embranchement, l'un vers Lille et Dunkerque par les basses bouilles du Pas-de-Calais, l'autre vers le bassin houiller de Valenciennes, par Arieux; 2° un canal de Béthune à Armentières en suivant le cours d'eau dit Rivier des Loges; 3° un canal d'une longueur de deux kilomètres, destiné à relier la ville de Tourcoing au canal de Roubaix.

M. Duhois retire également un amendement relatif au prolongement du canal des Ardennes qui s'arrête, dans une impasse, à Vougy. Ce prolongement mènerait la Belgique en communication directe avec la Méditerranée.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics répond que la ligne proposée présente une concurrence redoutable aux houilles françaises.

Un Incendie en Russie

Le correspondant spécial du Golos télégraphique d'Irkoutsk, le 23 juin-2 juillet: « La ville est en feu. L'incendie a éclaté simultanément au centre et dans les quartiers excentriques. Deux quartiers du centre et le Grand Bazar sont devenus la proie des flammes. On ne parvient pas à circonscire l'action du feu, parce que les pompes se trouvent de l'autre côté de l'Angora. »

Feuilleton du Journal de Roubaix Du 12 JUILLET

LA VIEILLESE

DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIERE PARTIE M. LECOQ se dérobe

A propos, après la confrontation, vous ferez ramener le muet en fiacre, n'est-ce pas ? Je ne me soucie pas de l'écrouter moi-même. — Je le remettrai aux agents — ils ne sont pas encore là, les drôles. — Mais qu'augurez-vous du résultat de l'entrevue ? — Ma foi, je vous avoue que je n'ai pas encore d'opinion arrêtée là-dessus. J'ai dit tantôt qu'elle serait favorable à M. Lecoq de Gentilly, mais son père était là, et je ne voulais pas lui faire de la peine.

— Cheval noir, cochon fourré, il reviendra et il s'arrêtera juste à la place où il est maintenant. — Oh ! je le reconnaîtrai. Et, comme vous m'avez bien expliqué tantôt ce que nous aurons à faire... — Je vais te répéter les instructions. Toi et Pigache, vous vous tiendrez de l'autre côté de la porte de Mazas, tout près du mur, et vous aurez l'air de cause entre vous... le factionnaire sera prévenu et il ne vous dira rien... D'ailleurs, c'est à peine s'il nous verra. On sait se défilier, patron. — A huit heures précises, tu m'entends bien, vous verrez sortir le muet par la petite porte, à droite de la grande. En même temps, M. Tolbiac descendra de son coupé et il fera signe au muet. C'est à ce moment qu'il faudra ouvrir l'œil. — On l'ouvrira. — Et manœuvrer avec intelligence. Si le muet monte en voiture avec M. Tolbiac, le tour est joué. Vous n'avez qu'à prendre un sapin et à venir nous rejoindre rue du Mont-Thabor. Si, au contraire, le muet se dérobe, s'il s'en va flâner au hasard, sans avoir l'air de voir qu'on l'appelle, vous le filerez en douceur. Dans ce cas-là, la consigne serait de ne pas le perdre de vue, et de l'aborder si, au bout d'une demi-heure, vous vous apercevez qu'il ne sait où aller. Vous êtes assez bien camouflés pour qu'il ne vous reconnaisse pas. Il consentira à vous suivre si vous vous y prenez bien, et

res, et comme il n'est que six heures quarante... — Quest-ce que c'est que cet homme qui bavardait avec vous ? — Un aiguilleur de la Compagnie d'Orléans que nous avons rencontré en arrivant et qui m'a demandé des nouvelles d'un employé de la ligne de Lyon qu'il a connu dans le temps. Si j'avais eu l'air de tomber des nues, il aurait bien vu que je n'étais qu'un faux bon carton. Je lui ai conté une blague. Faut bien jouer son rôle, patron. Alors il m'a offert un canot chez le marchand de vin d'en face, et je n'ai pas pu refuser... toujours à cause du rôle. — Assez ! au lieu d'aller boire avec le premier venu, tu ferais mieux de faire ton service. Si tu continues, je finirai par demander ta révocation. — Mais, patron, dit timidement Piédouche, hier, vous m'avez complimenté, et je suis sûr que M. Tolbiac n'est pas mécontent de moi. J'ai même dans l'idée que j'ai gagné la gratification qu'il m'a promise... — Je ne te la remettrai qu'après la confrontation, dit le détective, car enfin, si tu t'étais trompé, si le jeune homme n'était pas l'assassin... ma foi, je ne te devrais rien. — C'est juste, répondit l'agent un peu interloqué. Et même... vous me croirez si vous voulez... mais, dans ce cas-là, je me consolerais de ne pas la toucher; le père Lecoq est un si brave homme, et il aime tant son garçon... — Tais-toi et écoute, interrompit le chef de la sûreté. Tu vois bien, là-bas ce coupé ? — Oui, patron. Et je l'ai frimé en passant.

vous me l'amènerez à pied, ou en fiacre, à votre choix. Je ne quitterai pas l'appartement de la rue du Mont-Thabor avant que le muet y arrive, soit avec M. Tolbiac, soit avec vous. — Est-ce compris ? — C'est compris, patron. — Pas de bêtises, surtout. Tu joues ta place. Et sur cette recommandation menaçante, le chef de la sûreté prit le bras de Tolbiac et se dirigea vers le coupé bleu. Piédouche les vit monter ensemble dans ce fringant équipage qui s'en alla par la rue de Lyon. — On dirait que le patron nous prend pour des conscrits, dit-il en haussant les épaules. Il nous fait des recommandations depuis une heure. C'est pourtant pas malin ce que nous avons à faire, et... A ce moment une main se posa sur son bras, et une voix lui dit : — Sans vous commander, camarade, est-ce que vous connaissez les deux particuliers qui viennent de partir en voiture ? Piédouche se retourna vivement et vit que l'homme qui lui adressait la parole était l'ouvrier du chemin d'Orléans avec lequel il venait de fraterniser devant le comptoir d'un marchand de vins. Etonné encore de la question qu'il lui posait, l'agent lui répondit prudemment. — Ces bourgeois-là ? je ne les ai jamais tant vus. Je ne fréquente pas les gens à équipage, vous pensez bien. Ils me demandaient des renseignements sur la nouvelle ligne qu'on vient d'ouvrir en Bourgogne.

comme s'ils ne pouvaient pas aller lire l'affiche dans la gare... mais ils sont tous les mêmes, ces richards, ils ne se gênent pas pour déranger un pauvre employé qui n'a qu'une heure de congé. — Excusez, dit l'homme; comme vous causez longtemps avec eux j'ai cru... — Vous les connaissez donc, vous, que vous vous inquiétez d'eux ? — J'en connais un. — Lequel ? — Le plus grand. Celui qui n'a pas de barbe. — Ça doit être le maître de la voiture, dit Piédouche d'un air fin. Quand ils sont montés dedans, il a fait passer l'autre le premier. — Ça doit être le maître de la voiture, dit Piédouche d'un air fin. Quand ils sont montés dedans, il a fait passer l'autre le premier. — Ça doit être le maître de la voiture, dit Piédouche d'un air fin. Quand ils sont montés dedans, il a fait passer l'autre le premier. — Ça doit être le maître de la voiture, dit Piédouche d'un air fin. Quand ils sont montés dedans, il a fait passer l'autre le premier.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.

« Les faits donnent aujourd'hui raison aux conservateurs et à l'abandon de la loi, car combien leur résistance était fondée. Ce sont des résistances d'arbitraire, des lois d'exception et de proscription que l'on prétend appliquer: c'est la guerre à l'Église, à la religion, à la liberté des consciences chrétiennes que l'on poursuit ouvertement.